

**DANS CE
NUMÉRO :**

ZUS	2
P109	2
CARSAT	2
8 MARS	3
DEBAT FONC- TION PUBLIQUE	3
Bulletin d'adhésion	4

**DATES A
RETENIR**

Tout le calendrier na-
tional sur le site :

www.financespubliques.cgt.fr

**ENTRETIEN PROFESSIONNEL
2017**

L'évaluation professionnelle est un élément important du parcours professionnel, tant en terme de déroulement de carrière que de rémunération.

Encore plus aujourd'hui qu'hier, avec les orientations de PPCR et du RIFSEEP, la CGT Finances Publiques appelle au boycott de l'entretien professionnel et insiste sur l'importance de faire appel, du recours hiérarchique aux recours aux CAP, c'est un droit et une garantie pour les agents.

Les élu.es CGT Finances Publiques sont à votre disposition pour vous accompagner tout au long de vos démarches.

Le tableau synoptique : élément central de la valeur de l'agent...

Voici que s'annonce (dès cette année

pour la catégorie B) les premières conséquences concrètes de la mise en œuvre du fameux protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) dans le système d'entretien professionnel des agents de la DGFIP. Concrètement : les modalités de sélection des agents à inscrire sur les TA 2018 et suivants et pour l'établissement des listes d'aptitude 2019 et suivantes seront revues du fait de la suppression de l'attribution des réductions-majorations d'ancienneté.

En effet, la direction générale a décidé unilatéralement de prendre appui sur le tableau synoptique pour déterminer le mérite des agents dans la sélection des promotions. Celui-ci doit donc être en cohérence avec les appréciations littérales du compte rendu d'entretien.

Ainsi, le tableau synoptique des appréciations des 3 dernières années sera pris en compte pour apprécier la valeur professionnelle des agents dans les opérations de sélection relatives à l'établissement des tableaux d'avancement de grade dans les catégories B et C.

Les agents attributaires d'une cotation "insuffisant" au titre de l'une au moins de 3 dernières années seront exclus du tableau d'avancement car considérés comme ne faisant pas preuve d'une valeur professionnelle satisfaisante.

S'agissant des listes d'aptitude (C en B et B en A), le tableau synoptique des appréciations des 5 dernières années sera un des éléments pris en compte dans l'aide à la sélection, les cotations du tableau étant converties en valeur chiffrée annuelle. L'examen du dossier restera prépondérant pour apprécier la valeur professionnelle du candidat et son aptitude à exercer dans le corps supérieur.



En 2017 pour les cadres B et 2018 pour les cadres C et A, les appréciations littérales et le tableau synoptique seront les seuls éléments

qui compteront pour votre avancement.

Les bonifications de mois n'existeront plus en 2018 !

Chaque mot et chaque croix doit être vérifié et placé là où il faut et non là où votre supérieur le désire.

La CGT Finances Publiques est là avec vous pour :

- bien lire les appréciations de votre supérieur
- vous aider dans vos démarches d'appel
- vous défendre en Local et en National

ENSEMBLE DEFENDONS NOUS !

ZUS : UN NOUVEL ÉPISODE, MAIS TOUJOURS PAS LA FIN

Après une première phase de régularisation visant la période dite « contemporaine » (c'est-à-dire la dernière situation administrative de l'agent en activité après reconstitution de carrière et pas avant le 1er septembre 2011), une nouvelle note de la Direction générale a été adressée aux directions le 25 novembre dernier, concernant les modalités de la seconde phase de régularisation. Cependant, les rappels de rémunération ne seront mis en œuvre, que pour la période courant à partir du 1er janvier 2009.

Pour la DRIP Nord, la CGT a rapidement demandé une audience spécifique sur ce sujet : les rappels de rémunération auront lieu pour tous les collègues au même moment sur la paie du mois de juin.

Après plus de vingt ans d'existence de ce dispositif ZUS, cette réponse encore une fois partielle (puisque'elle se limite à 2009) est toujours insatisfaisante.

C'est pourquoi, dans les prochaines semaines, la CGT Finances Publiques Nord accompagnera tous ses adhérents pour un recours pour le paiement intégral des sommes dues.

P109 NE RÉPOND PLUS. BERCY NOUS AVONS UN PROBLÈME !

En même temps que de jeter Bébé avec l'eau du bain, pourquoi ne pas en profiter pour pousser Mémé dans les or-ties ? Et les P109 seront bien gardés ! Et Midi à sa porte ! Et les caisses sans monnaie !

Pff ! Nous qui ne sommes pas assez payés pour penser, voilà que nous apprenons dans une note de service du 13 janvier 2017, que notre bon DG souhaite en finir avec une caractéristique essentielle du Trésor Public : l'unité de caisse.

Il s'agit tout simplement, en s'appuyant sur l'identification de risques soulignés dans le rapport de la mission risque audit 2016 (?), d'empêcher tout débiteur de s'acquitter en espèces sonnantes et trébuchantes (d'où le risque pour les oreilles et l'intégrité physique ?) de tout ou partie de sa dette auprès d'un comptable public qui ne serait pas le comptable assignataire de la recette !

En d'autres termes, empêcher la Mémé, la Maman, le sans véhicule, le sans chéquier, le sans dent, l'unijambiste et même Tonton Albert de se rendre à la caisse du Trésor Public la plus proche pour effectuer un versement en espèces au profit d'un autre comptable public !

Ça me rappelle une chanson qui disait à peu près ceci « *il s'est fait mal dans la rue mais on l'a soigné autre part et il est mort . Pauvre Léon.* »

Comme si le fait de quitter l'unité de lieu (caisse du comptable assignataire) rendait fatale ou impossible la suite du scénario : l'unité d'action (payer sa dette) et l'unité de temps (respecter l'échéance ou un délai de paiement).

L'intensité dramatique s'effondre, le caissier ne doit plus jouer son rôle, la main aimante qui se tendait et collectait les espèces repousserait désormais d'une pichenette les pièces jaunes dans la sébile métallique du guichet caisse ? Passez votre chemin, je n'accepte pas votre paiement au profit du Trésor Public même si ici on encaisse pour le Trésor Public ! **Et cette note vient du Directeur Général !**

La « modernité » de cette note est cependant préservée par l'acceptation d'un paiement en carte bleue. A défaut de comprendre le réel, pensons l'avenir ! Nous craignons le pire pour sa prochaine note intitulée « c'est quoi le service public ? » Allez un P109, et je transfère les fonds !

CARSAT : PENSIONS PAYÉES AVEC RETARD : LA FIN DE LA DOUBLE PEINE FISCALE

Depuis plusieurs mois, la CGT n'a eu de cesse de dénoncer les difficultés de la CARSAT (retard dans le traitement et paiement des pensions). La CGT Finances publiques Nord avait même pointé les conséquences fiscales qui résultaient de ces situations souvent dramatiques. Certains pouvaient changer de tranche ou perdre des droits. D'autres pouvaient simplement devenir imposables alors qu'ils ne l'étaient pas. Voilà ce qu'on a appelé le risque de « double peine fiscale »...

Les militants CGT avaient multiplié les actions, interventions et propositions : au départ, les seules réponses de l'administration renvoyait les contribuables concernés vers un dispositif fiscal existant (le système du quotient).

C'est le sénateur communiste nordiste Éric Bocquet qui a défendu l'amendement le 16 décembre dans le cadre de l'examen de la loi de finances rectificative 2016 ; l'amendement adopté par le Sénat, avec l'aval du gouvernement prévoit d'appliquer la « règle des douzièmes ». Il consiste à valider le fait que les retraités ne peuvent être imposés que sur douze mois de pension, le reste étant étalé sur les années suivantes selon un calcul savant et beaucoup moins douloureux. Avec possibilité d'application rétroactive pour les années 2015 et 2016.

La CGT Finances Publiques restera vigilante sur l'application concrète de ce nouveau dispositif.

8 MARS

En 2017, nous voulons que cessent enfin les inégalités au travail, en termes de salaires, d'accès à l'emploi, de carrière, de temps de travail. Nous voulons l'égalité salariale et la revalorisation des salaires dans les métiers à prédominance féminine.

En 2017, nous voulons que soit garanti le droit d'accès à l'avortement, à la contraception dont la légitimité est sans cesse remise en cause. Nous voulons un égal accès à la santé et aux services publics garants d'une égalité de traitement pour toutes et tous.

En 2017, nous voulons que cessent les violences sexuelles et sexistes à l'encontre des femmes : au travail, dans l'espace public comme à la maison.

En 2017 nous voulons des politiques volontaristes contre les stéréotypes de genre : à l'école, dans les médias, dans la vie publique et privée.

En 2017 nous voulons le partage des tâches domestiques et des services publics de prise en charge de la petite enfance et des personnes âgées dépendantes.



Les femmes sont toujours payées en moyenne un quart de moins que les hommes. Ceci signifie donc que chaque jour, elles travaillent gratuitement à partir de 15h40. Pour refuser le travail gratuit et exiger l'égalité professionnelle, nous appelons à des arrêts de travail à 15h40 dans toute la France et sur tous les lieux de travail. Montrons que nos luttes sont des conditions nécessaires et indispensables pour l'émancipation des femmes et des peuples. Et montrons que nous devons toutes et tous rester solidaires, vigilantes et combatives pour renforcer nos acquis et obtenir de nouveaux droits.



PETITION EN LIGNE :

https://www.change.org/p/michel-sapin-stop-aux-suppressions-d-emplois-aux-finances-publiques?recruiter=454769158&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink

FONCTION PUBLIQUE : DEBAT ACTEURS PUBLICS

Un débat très, très enflammé sur la suppression des postes de fonctionnaires

Supprimer 500 000 postes d'agents publics comme le propose François Fillon, est-ce crédible ? Pour la CGT, la réponse est claire.

Mais les avis divergent fortement lors d'un débat mouvementé entre l'ancienne ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, le président du CSFPT Philippe Laurent, la présidente de l'Ifrap Agnès Verdier-Molinié et **le secrétaire général de la CGT Fonction publique Jean-Marc Canon**. Un échange organisé dans le cadre de la grande après-midi de débat sur l'avenir de la fonction publique, à l'Assemblée nationale, le 2 février.

<https://www.acteurspublics.com/webtv/2017/02/10/un-debat-tres-tres-enflamme-sur-la-suppression-des-postes-de-fonctionnaires>





web

 cgt.dr59@dgfip.finances.gouv.fr

CGT Finances Publiques Nord

Cité Administrative, porte 405,
175 rue Gustave Delory BP 90029
59018 Lille cedex
03 20 95 63 75

Secrétaire départemental : Laurent PERIN

CGT Finances Publiques Lille et environs

82 Av Kennedy, 59033 Lille cedex
03 20 62 42 84

**Secrétaires Lille et environs :
Annick VIDAL et Yannick MASSIET**

CGT Finances Publiques Valenciennes

rue Raoul Follereau 59300 Valenciennes
03 27 14 66 56

Secrétaire Valenciennes : Christine BASSEUX

**Retrouvez tous les militants, tous les élus de la CGT
Finances Publiques sur le site internet :**

<http://cgt.dr59.free.fr>



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION :

☐ Actif ☐ Stagiaire ☐ Retraité

Je souhaite m'abonner à :

☐ la Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

☐ OUI ☐ NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de
cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à
chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie CoGiTiel par la section

le : .. / .. /

Date de réception au bureau national,

le : .. / .. /

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : Grade : Echelon :

Filière fiscale ☐ Filière publique ☐

Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse :

☐ Adresse administrative ☐ Adresse personnelle (préciser) :

.....

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / Signature :